

N° 30  
Mars  
2018



[www.valcourt.ca](http://www.valcourt.ca)

# L'Informateur

Prochain Grand Rendez-vous Valcourt 2030

# 2030

4 avril 2018 - 16 h 30 à 19 h 30

p. 20



## Vie municipale

Urbanisme  
Appel de candidature  
> p. 7



## Vie communautaire

Assemblée générale Maison  
des jeunes 27 mars - 19 h  
> p. 15



## Vie scolaire

Carboneutre  
Concours Appel à recycler  
> p. 15

Le journal  
**Municipal et  
Communautaire**  
de **Valcourt**

# L'Informateur

Magazine Municipal et Communautaire de Valcourt

## Sommaire

### Vie Municipale 2-9

Avis public 3

Trésorerie 5

Travaux publics 6

- Levée de l'interdiction de stationner
- Balayage des trottoirs et des rues
- Fuite d'eau
- Bacs de récupération et matières...

Urbanisme 6

- Saviez-vous que dans la Ville de Valcourt...
- Appel à candidature

Prévention incendie 7

L'agrile du frêne 8

Sûreté du Québec 10

- Prévention contre la fraude

L'agenda de Valcourt 11

### Vie communautaire 12-15

Services récréatifs et communautaires

- Horaire patinage et hockey libre
- Location glace, gymnases
- Inscriptions aux activités
- Offre d'emploi d'été 2018
- Reçus d'impôt
- Location de salles

Val Famille

Centre d'action bénévole

Maison des jeunes

Aféas-Conférence

Vie scolaire- Carboneutre 15

Mensuel d'information édité par la Ville de Valcourt

Directrice de publication : Manon Beauchemin  
Infographie et régie publicitaire : Lucie Jeanson  
Maquette : évoé! 450.521.8291

Courriel : ville.valcourt@valcourt.ca

Si vous ne recevez pas L'Informateur, contactez le 450.532.1338

Vie culturelle 16-17

- Exposition
- Atelier créatif
- Conférence
- Spectacle théâtral
- Activités jeunesse
- Musée: Vitrine sur ma communauté- Exposition temporaire

Ciné-Club 17

Vie scolaire 18

• **Ecole La Chanterelle:**

- Conférence - Travaux de rénovations - Calendrier- NoteRythme - Découverte - Carnaval - Donner au suivant

• **École l'Odysée**

- Sport interscolaire - Grand défi Pierre Lavoie

Tournoi de Hockey 20

V2030 20

Grand Rendez-vous

#### Coordonnées et heures d'ouverture de vos services

**Hôtel de ville:** 1155, rue St-Joseph, Valcourt JOE 2L0

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et 13 h 16 h 30

Téléphone: 450.532.3313 - Télécopieur: 450.532.3424

Courriel: ville.valcourt@valcourt.ca

**Aréna:** Lundi au vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h à 16h30

Téléphone : 450.532.3743 - Télécopieur: 450.532.3424

Spectacle - Club de Patinage Artistique

25 mars - 14 h - Gratuit



## Avis public

### **Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le règlement 560-7 amendant le règlement de zonage 560**

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 12 mars 2018, le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a adopté, par résolution, le deuxième projet de règlement intitulé « **Règlement 560-7 amendant le règlement de zonage 560** » de la Ville de Valcourt.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 mars 2018 sur le PREMIER projet de « Règlement 560-7 visant à modifier le règlement de zonage n° 560 », le SECOND projet de Règlement n° 560-7 a été adopté.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### **1 Demande d'approbation référendaire**

Une demande peut provenir du territoire touché par l'une ou l'autre des dispositions du règlement 560-7, décrit selon les objets de modification suivants :

1. D'autoriser les logements accessoires pour tout usage unifamilial actuellement autorisé dans les zones R-1, R-3, R-4, R-5, R-6, R-7, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, R-14, R-15, R-16, R-17, R-18, R-19, R-20, R-22, R-24, R-26, R-28, R-29, R-30, R-31, R-32, R-33, R-34, R-35, R-36, R-37, R-38, R-40, auxquelles la disposition s'applique, et peut provenir de ces zones et des zones contiguës à celles-ci, soient les zones R-2, A-1, I-1, A-3, P-1, P-2, P-3, A-2, R-39, A-4, P-4, CV-2, R-21, P-5, R-27, R-25, R-23, I-2, P-7, P-6, P-8, R-11, RF-1 et RF-2;
2. De fixer le pourcentage maximal d'occupation au sol pour les zones du centre-ville. Une telle demande peut provenir des zones CV-1, CV-2, CV-3 et CV-4, auxquelles la disposition s'applique et des zones contiguës à celles-ci, soient les zones I-1, P-2, R-31, R-32, R-35, R-37, I-2, R-28, R-29, R-20 et R-8;
3. Modifier le nombre de logements pour les habitations multifamiliales et d'autoriser les habitations multifamiliales conditionnellement pour la zone CV-2, zone à laquelle la disposition s'applique et peut provenir de cette zone et des zones contiguës à celle-ci, soient les zones CV-1, P-2, R-31, R-32, CV-3, R-28 et R-29;

4. Modifier les usages et constructions permis en cours avant, latérales et arrière notamment, en ce qui concerne les rampes d'accès et les espaces de stationnement. La demande d'approbation peut provenir de tout le territoire de la Ville de Valcourt;
5. Modifier l'ensemble des normes portant sur le stationnement. La demande d'approbation peut provenir de tout le territoire de la Ville de Valcourt;
6. Autoriser les poules en milieu urbain sous diverses conditions. La demande d'approbation peut provenir de toutes les zones du périmètre urbain de la Ville de Valcourt et des zones contiguës à celles-ci.

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant l'une ou l'autre des dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

L'ensemble du territoire est concerné par l'une ou l'autre des dispositions des règlements.

L'illustration peut être consultée au bureau de l'hôtel de ville.

#### **2 Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 23 mars 2018;
- être signée par au moins douze personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### **3 Personnes intéressées**

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 12 mars 2018 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 12 mars 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

#### 4 Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 5 Consultation du projet

Le second projet peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8h30 h à 12h et de 13h à 16h30.

Donné à Valcourt, ce 13 mars 2018.

*Manon Beauchemin*

Manon Beauchemin, greffière

## Avis public

### Entrée en vigueur - Règlement 606

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2018, le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a adopté le « **Règlement 606 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** ».

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Greffière à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 08h30 à 16h30 heures et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 13 mars 2018.

*Manon Beauchemin*

Manon Beauchemin, Greffière

## Avis public

### Entrée en vigueur - Règlement 563-5

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 12 mars 2018, le Conseil municipal a adopté le « **RÈGLEMENT 563-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS 563** ».

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau de la Greffière à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 08:30 à 16:30 heures et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Prendre note que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à l'exception de l'article 3, pour l'ajout des lignes 20 et 21 soient, « la construction ou modification d'un poulailler et d'un enclos et l'exemption d'aménagement de case de stationnement », qui doivent recevoir la conformité de la MRC du Val-Saint-François au règlement de zonage 560-7 amendant le règlement de zonage 560.

Donné à Valcourt, ce 13 mars 2018.

*Manon Beauchemin*

Manon Beauchemin, greffière

## Avis public

### Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le règlement 602-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 602

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 12 mars 2018, le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a adopté, par résolution, le deuxième projet de règlement intitulé « **Règlement 602-1 amendant le règlement d'usages conditionnels 602** » de la Ville de Valcourt.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 mars 2018 sur le PREMIER projet de « Règlement 602-1 visant à modifier le règlement 602 », le SECOND projet de Règlement 602-1 a été adopté.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## 1 Demande d'approbation référendaire

Une demande peut provenir du territoire touché par l'une ou l'autre des dispositions du règlement 560-7 et du règlement 602-1, décrit selon les objets de modification suivants :

1. D'autoriser les logements accessoires pour tout usage unifamilial actuellement autorisé dans les zones R-1, R-3, R-4, R-5, R-6, R-7, R-8, R-9, R-10, R-12, R-13, R-14, R-15, R-16, R-17, R-18, R-19, R-20, R-22, R-24, R-26, R-28, R-29, R-30, R-31, R-32, R-33, R-34, R-35, R-36, R-37, R-38, R-40, auxquelles la disposition s'applique, et peut provenir de ces zones et des zones contiguës à celles-ci, soient les zones R-2, A-1, I-1, A-3, P-1, P-2, P-3, A-2, R-39, A-4, P-4, CV-2, R-21, P-5, R-27, R-25, R-23, I-2, P-7, P-6, P-8, R-11, RF-1 et RF-2.
2. D'autoriser les habitations multifamiliales conditionnellement pour la zone CV-2, zone à laquelle la disposition s'applique et peut provenir de cette zone et des zones contiguës à celle-ci soient, les zones CV-1, P-2, R-31, R-32, CV-3, R-28 et R-29.

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant l'une ou l'autre des dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Les dispositions s'appliquent particulièrement à une partie du territoire. L'illustration de cette partie du territoire peut être consultée au bureau de l'hôtel de ville.

## 2 Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 23 mars 2018;
- être signée par au moins douze personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

## 3 Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 12 mars 2018 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 12 mars 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

## 4 Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

## 5 Consultation du projet

Le second projet peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Donné à Valcourt, ce 13 mars 2018.

*Manon Beauchemin*

Manon Beauchemin, greffière

## Trésorerie

### 1<sup>er</sup> versement de taxes municipales

Veillez prendre note que le premier versement des taxes municipales 2018 était dû le **22 février**.

Nous acceptons les paiements par chèque, carte de débit et argent comptant ou vous pouvez payer par internet.

Il est à noter que pour tout paiement hors des heures d'ouverture, déposez votre paiement dans la CHUTE A PAIEMENT.

Paul Roy, Trésorier  
450.532.1351

## Travaux publics

### Levée de l'interdiction de stationner 31 mars

À titre de rappel, le stationnement sur rue est public, et il appartient donc à tous. Si aucune contrainte n'est indiquée, il peut être utilisé en tout temps à l'exception du 15 novembre au 31 mars où il est interdit de stationner un véhicule dans les rues de la ville, la nuit de 24 h à 7 h.



Règlement général de la Ville de Valcourt 598 (article 83).

### Balayage des trottoirs et des rues

Dans l'éventualité où la température le permettrait, le service des travaux publics procédera, dès que possible, au balayage des trottoirs et des rues. Afin d'éviter de passer à plusieurs reprises dans les rues puisque cela engendre des coûts supplémentaires :

Nous demandons votre collaboration afin de :

- Balayer votre terrain dès que possible.
- D'éviter d'entasser le sable en monticule, car nos équipements de balayage ne peuvent ramasser les monticules.
- NE PAS remettre le sable dans la rue une fois le balai mécanique passé.

### Fuite d'eau

La Ville de Valcourt vous rappelle que vous pouvez vous tenir informé de ce type d'événement en vous inscrivant à liste de diffusion courriel à l'adresse suivante: <http://www.valcourt.ca/nous-joindre/inscription-a-la-liste-de-distribution.html>.

### Bacs de récupération et de matières résiduelles

Lors d'une tempête de neige, nous sollicitons votre collaboration:

- Pour que vous attendiez au matin de la collecte pour déposer vos bacs en bordure de rues;
- De les enlever dès que possible.

NOTE: Pour les rues dont les trottoirs sont dégagés par la municipalité, nous vous demandons de déposer vos bacs en bordure de la rue, afin que le camion muni d'un bras hydraulique puisse les cueillir.

Merci de votre collaboration !

Jacques Pelletier, Directeur des travaux publics

450.532.1352

## Urbanisme

### Saviez-vous que dans la Ville de Valcourt... Les colporteurs et les solliciteurs

- Tous colporteurs et solliciteurs doivent se prévaloir d'une licence.
- Le coût de la licence est de :
  - 50 \$ pour 5 jours
  - 10\$ pour toute journée additionnelle
  - + 50 \$ par véhicule
- La personne détenant une licence doit porter sa carte d'identité en tout temps sur lui et de façon visible. Elle doit la présenter à toutes personnes qui lui en font la demande.
- La licence permet au détenteur de solliciter, collecter ou vendre du lundi au vendredi de 11h à 18 h.
- Les personnes suivantes n'ont pas l'obligation de se munir d'une licence :
  - Les résidents de Valcourt qui font la vente de produits alimentaires, de produits agro-forestiers ou des services;
  - Les producteurs agricoles et les coopératives des producteurs agricoles locaux ou affiliés et ayant part avec les producteurs agricoles;
  - Les étudiants résidents sur le territoire de la Ville Valcourt;
  - Une association à but non lucrative dont les bureaux d'affaires sont situés sur le territoire de la Ville de Valcourt.
- Tous propriétaires ou locataires peuvent apposer un pictogramme sur sa porte d'entrée pour ne recevoir aucun colporteur ou solliciteur.

Veuillez noter que ces informations sont des extraits vulgarisés du Règlement Général de la Ville de Valcourt 598. La version officielle demeure le règlement adopté et ce dernier a toujours préséance.

**Esthétique Guylaine**

- \* Épilation à la cire
- \* Facial

707 Avenue du parc  
Valcourt, Québec  
J0E-2L0  
(450)532-4973



## Appel à candidature pour devenir membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Valcourt

Le comité consultatif d'urbanisme est à la recherche d'un nouveau membre pour voir à l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Valcourt. Devenir membre est une occasion pour les citoyens de s'impliquer dans les questions de développement et de mise en valeur de la Ville. Le comité se réunit environ une fois par mois et analyse les projets qui traitent d'enjeux urbanistiques afin de soumettre des recommandations au Conseil municipal.

### Les exigences pour être admissible :

- Être citoyen résident de la Ville de Valcourt;
- Avoir 18 ans et plus;
- Être disponible pour assister aux rencontres qui ont lieu en général une fois par mois, le mardi ou mercredi à 17h;
- Déposer sa candidature dans les délais.

### Les qualités recherchées :

- Un intérêt pour le développement de Valcourt et les questions d'urbanisme;
- Le sens de l'équité, du respect et du jugement.

### Les responsabilités

- Voir à l'intérêt public dans l'analyse des projets;
- Émettre des recommandations au Conseil municipal dans le cadre du comité;
- Participation active aux rencontres;
- Engagement pour deux (2) ans;
- Devoir de confidentialité.
- Clause de confidentialité.

Déposez votre candidature d'ici le **20 avril 2018**. Veuillez la faire parvenir soit par courriel à [inspecteur@valcourt.ca](mailto:inspecteur@valcourt.ca) soit au bureau de l'Hôtel de Ville ou dans la chute à paiement. Pour toute question, vous pouvez rejoindre Fannie Pelletier-Beaudry au 450.532.1339



## Prévention incendie

### Exercice d'évacuation en famille

L'exercice d'évacuation est une activité à laquelle tous les citoyens du Québec, en particulier les familles, sont invités à faire.

### Saviez-vous que :

La majorité des incendies de bâtiments surviennent dans les bâtiments à usage résidentiel, comme une maison, un jumelé ou un immeuble d'appartements.

L'évacuation d'une famille peut s'avérer tout un défi, surtout la nuit. Dans le pire des scénarios, vous avez moins de 3 minutes pour sortir d'une maison en flammes! Cela comprend le temps que l'avertisseur de fumée détecte la fumée, sonne et vous réveille. Il ne vous reste plus beaucoup de temps pour évacuer ?

Quatre-vingts pour cent des décès qui surviennent dans les incendies de bâtiments résidentiels sont causés par la fumée. Les gens ne meurent généralement pas brûlés, mais asphyxiés.

### Pourquoi faire un exercice d'évacuation en famille?

L'exercice d'évacuation permet aux familles de prendre conscience de l'importance d'être préparées en cas d'incendie. En testant leur plan d'évacuation, elles peuvent cibler les problèmes qu'elles risquent d'éprouver lors d'une évacuation : présence de fumée, sortie obstruée (par la neige, le sapin de Noël etc.) enfant en bas âge ou personne à mobilité réduite ayant besoin d'aide pour évacuer, etc.

Préparer un plan d'évacuation de sa maison et le tester permet avant tout de réfléchir au déroulement de l'évacuation et aux façons de sortir sains et saufs en cas d'incendie.

Pour plus d'information, contactez votre service de prévention des incendies au (450) 532-1903 ou visitez la section « sécurité incendie-évacuation » du site internet du Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Un bon exercice d'évacuation crée chez vous et vos enfants des réflexes qui pourraient vous sauver la vie en cas d'incendie; pensez-y!

**En passant, avez-vous profité du changement d'heure pour changer vos piles d'avertisseur de fumée. Cela va de soi avec un bon plan d'évacuation !**



**L'agrile du frêne est un petit insecte qui fait jaser de plus en plus, surtout depuis son arrivée en région en 2017. Qui est-il? Que fait-il? Et que pouvons-nous faire? Vous trouverez les réponses à ces questions dans les lignes qui suivent.**

D'abord, l'agrile du frêne est un insecte catégorisé comme un ravageur exotique, soit un insecte nuisible provenant d'une autre région du monde qui cause des dommages aux forêts. L'agrile provient d'Asie et on estime qu'il serait arrivé par le transport maritime de marchandises. Dans son environnement naturel en Asie, il n'est pas particulièrement dommageable, car il y a des prédateurs qui contrôlent le nombre d'individus. Étant moins nombreux, les agriles ne tuent que les arbres préalablement malades. Chez nous par contre, il n'y a pas de prédateurs à cet insecte. Il se multiplie davantage au point d'atteindre des niveaux affectant même les arbres en parfaite santé.

L'agrile attaque exclusivement les frênes, mais toutes les variétés de frênes. Il a déjà causé la mort de millions d'arbres aux États-Unis et au Canada et des milliards d'autres arbres risquent d'être infestés et d'en mourir partout en Amérique du Nord.

## Identifier l'agrile

L'adulte est facile à reconnaître. C'est un petit insecte volant de 5,4 à 14 mm de long de couleur vert émeraude brillant et métallique, et dont l'abdomen est rouge cuivré. L'adulte n'est pas très dommageable, il mange un peu les feuilles. Le véritable problème est causé par les larves qui vont éclore des oeufs pondus à la surface de l'écorce. Celles-ci vont s'infiltrer sous l'écorce et creuser des galeries en forme de S dans la zone de circulation de la sève, ce qui empêchera l'arbre de s'alimenter efficacement, provoquera son dépérissement, puis sa mort. On reconnaît les larves à leurs 10 segments en forme de cloche. Elles sont aplaties, de couleur verdâtre clair et peuvent atteindre une longueur de 26 à 32 mm.



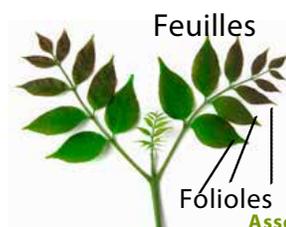
## Reconnaître un arbre infesté

L'agrile aime la chaleur, il pond donc ses premiers oeufs dans la cime de l'arbre. C'est pourquoi les premiers symptômes seront visibles en hauteur. Au cours des deux ou trois premières années, les signes seront inapparents ou faibles. Une branche pourrait dépérir. L'arbre pourrait changer de couleur légèrement plus tôt que les autres à l'automne. Dans les trois années qui suivront, le dépérissement va s'accélérer. L'arbre pourrait jaunir en été. Ses feuilles seront de plus en plus clairsemées. Des gourmands pourraient pousser sur le tronc. À un stage avancé, les pics et les écureuils seront très attirés par les nombreuses larves. Ils creuseront des trous ou arracheront l'écorce pour manger les larves. Notez que ce ne sont pas les pics ou les écureuils qui provoqueront la mort de l'arbre, mais bien l'agrile. D'ailleurs, des études suggèrent que les pics ralentiraient la progression de l'agrile. Notez aussi que les arbres en milieu forestier devraient dépérir plus lentement vu qu'ils sont moins exposés à la chaleur et sont dispersés au travers d'autres espèces d'arbres. Par contre, aucune information claire ne nous permet d'estimer la vitesse de leur dépérissement.



## Est-ce que j'ai un frêne chez moi?

Les frênes sont de grands arbres que l'on reconnaît à leurs feuilles opposées (deux feuilles qui poussent vis-à-vis l'une de l'autre) et composées (une feuille qui contient plusieurs petites feuilles appelées folioles). Pour distinguer une feuille composée d'une feuille régulière, il faut rechercher la base de la tige. Cette base est plus large que le reste de la tige et c'est à cet endroit que l'on peut détacher la feuille sans déchirer la tige. De plus, cela devrait laisser une cicatrice nette sur la branche, cicatrice qui devrait toujours être similaire chaque fois que l'on détache une feuille.



Pour en savoir plus:

Association forestière du sud du Québec  
[www.afsq.org/information-foret/insectes-et-maladies/insectes-agrile-du-frene/](http://www.afsq.org/information-foret/insectes-et-maladies/insectes-agrile-du-frene/)

## Techniques de détection

La recherche de larves est la technique la plus fiable et offrant l'identification la plus hâtive. Un protocole a été développé pour la détection d'arbres infectés en milieu urbain. Il consiste en l'écorçage de deux sections de branche de 50 cm de long avec un diamètre de 5 à 12 cm. Les branches doivent être prélevées à la mi-couronne (au milieu de la zone de branches) dans un frêne dont le diamètre à hauteur de poitrine se situe entre 20 et 50 cm. Si possible, sélectionnez des branches dont l'écorce est rugueuse, car les agriles femelles les préfèrent comme site de ponte. Cette technique devrait être appliquée entre les mois de septembre et mai, car à cette période, les larves sont plus grosses et plus faciles à trouver. Enfin, l'écorce doit être retirée en très fines couches, car les larves sont aplaties et il est facile de les manquer.



Des spécialistes peuvent vous guider dans vos démarches; que ce soit pour identifier vos arbres et leur

état de santé ou pour vous conseiller et établir un plan qui répondra à vos objectifs. En milieu urbain ou résidentiel, référez-vous à un arboriculteur de votre région. Pour vos boisés, des conseillers forestiers sont actifs sur tout le territoire.

## Gestion des arbres et des boisés

### En milieu urbain ou résidentiel

Un des premiers éléments à considérer dans le cas d'un arbre en milieu urbain ou résidentiel est la sécurité. Il faut s'assurer avant tout que l'arbre ne risque pas de tomber dans une zone de circulation ou sur un bâtiment. Si c'est le cas, il est préférable d'abattre l'arbre. Sinon, il est suggéré d'évaluer l'état de santé de l'arbre. Si l'agrile est bien établi dans l'arbre et que ce dernier montre plus d'un signe de dépérissement, l'arbre ne survivra pas à l'insecte, il devra être abattu à court ou moyen terme. Par contre, si l'arbre n'est pas touché par l'insecte ou s'il est encore en bonne santé malgré la présence de l'agrile, il est possible de le traiter avec un insecticide. Considérant que le traitement a une durée d'efficacité limitée et qu'il doit être appliqué aux deux ans, il est généralement appliqué à des arbres ayant une valeur importante, qu'elle soit ornementale, historique ou culturelle.

Appliqué de façon préventive, l'insecticide TreeAzinMD protège les arbres et évite l'attaque. Sur des arbres faiblement attaqués, le TreeAzinMD a pour effet de tuer les larves. Par contre, si les arbres sont massivement attaqués, les sillons créés par les larves empêchent l'insecticide de se disperser et d'être efficace.

### En milieu forestier

Il ne faut pas s'empresser de couper tous les frênes. Il est important de conserver de la variété; les forêts diversifiées sont plus résistantes et résilientes aux variations de l'environnement et elles contiennent davantage d'habitats pour la faune. De plus, les arbres conservent leur valeur marchande 3 à 5 ans après l'attaque initiale. Enfin, 1 % des frênes ont survécu au passage de l'agrile dans les premiers secteurs touchés. Avec plus de temps et de spécimens résistants, les études devraient expliquer la cause de cette résistance et potentiellement trouver un moyen pour transmettre cette caractéristique à la prochaine génération de frêne.

#### Voici quelques conseils :

- Récolter les frênes dépérissants;
- Encourager la croissance d'autres essences ayant des tiges en santé et des diamètres variés;
- Limiter la récolte pour ne pas favoriser la croissance d'espèces non désirées, tels le nerprun ou le framboisier;
- Consulter un conseiller forestier pour établir un plan qui répondra à vos objectifs.

### Prévenir la progression de l'agrile

L'élément le plus important avec les espèces exotiques envahissantes est de limiter (voire enrayer) la progression de l'espèce. Dans le cas de l'agrile, les caractéristiques de cet insecte ne nous permettront pas de l'éliminer ou de stopper sa progression. Nous pouvons par contre travailler à le ralentir. Naturellement, l'insecte se déplace peu, quelques kilomètres par année en vol. Le facteur critique est donc le déplacement dû aux activités humaines. Comme les larves vivent sous l'écorce et peuvent survivre et poursuivre leur transformation en adulte dans un arbre coupé ou une bûche, le déplacement de bois est la cause principale de la propagation de l'espèce sur de longues distances.

Le bois (billots ou autres parties du frêne et tout bois de chauffage) ne doit donc pas être déplacé d'une région contaminée vers une qui ne l'est pas. Pour ce faire, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) fait un suivi de la progression de l'insecte et révisé la carte des zones réglementées. En janvier 2018, tout le sud du Québec a été inclus dans la zone réglementée. Alors, du bois de frêne ne peut être déplacé vers une usine de transformation hors de la zone, sauf sous plusieurs conditions.

Les principales sont : le transport doit se faire en hiver seulement, l'usine doit être accréditée par l'ACIA et le transporteur doit enregistrer le chargement auprès de l'ACIA. Pour tous les détails, veuillez consulter votre Syndicat et office de bois.

En conclusion : L'agrile est un insecte à ne pas négliger. Il cause des dégâts importants associés à des coûts tout aussi importants. La meilleure stratégie est de s'informer et de se préparer.



## Prévention contre la fraude

Chaque année, plusieurs personnes sont victimes de fraudes, qu'elles soient commises en ligne, par la poste, en personne ou par téléphone, et elles y perdent des montants d'argent importants. Pour rester à l'affût, apprenez à reconnaître les diverses formes de fraude et protégez vos renseignements personnels.

### Voici quelques stratagèmes de fraudes populaires:

#### • Faux prêteurs d'argent sur internet

Beaucoup de gens vont sur internet afin de trouver une personne qui pourrait leur prêter une somme d'argent rapidement sans vérifier leur crédit. Faites attention, des personnes se font arnaquer car pour recevoir le montant d'argent, par exemple 10 000\$, celles-ci doivent faire parvenir un montant d'argent 200\$ pour ouvrir le dossier et l'arnaqueur en demande à quelques reprises en disant toujours à la personne qu'elle va pouvoir avoir son argent prochainement.

#### • Loteries, tirages au sort et concours

De nombreuses personnes engloutissent des sommes importantes pour réclamer des prix qui n'existent pas.

#### • Demande de transfert d'argent

Les fraudes liées aux transferts d'argent sont en hausse. Soyez prudent lorsqu'on vous offre de l'argent pour transférer des fonds. Si vous envoyez de l'argent, vous risquez de ne jamais le revoir.

#### • Fraudes sur internet

De nombreuses fraudes sur Internet sont commises à l'insu de la victime (pourriels, hameçonnage, logiciels malveillants, enchères, magasinage en ligne). Vous pouvez éviter ces fraudes en prenant quelques précautions de base.

#### • Fraudes médicales ou liées à la santé

Les fraudeurs profitent de la souffrance humaine. Ils offrent des solutions « miracles » ou promettent de simplifier des traitements complexes (remèdes miracles, perte de poids considérable sans effort, fausses pharmacies en ligne, etc.).

#### • Fraude du « besoin d'argent urgent »

Ces fraudeurs visent les grands-parents et profitent de leur émotivité pour les voler en se faisant passer pour un être cher. Par exemple, ils se font passer pour leur petit fils qui

est à l'étranger et qui a besoin de 5 000\$ pour pouvoir sortir de prison. Plusieurs variantes de ce type de fraude ont été observées, notamment des scénarios qui impliquent également des suspects personnifiant des policiers et des avocats.

#### • Fraudes relatives aux organismes de bienfaisance

Ces fraudeurs profitent de la générosité et de la bonté des gens en leur demandant de faire un don à un faux organisme de bienfaisance ou en prétendant représenter un véritable organisme.

### Quelques conseils pour vous protéger :

#### Protégez votre identité

Ne donnez vos renseignements personnels que lorsque cela est absolument nécessaire.

Détruisez vos documents personnels : ne faites pas que les jeter à la poubelle. Vous pouvez découper ou déchiqueter vos anciennes factures ou relevés de cartes de crédit ou bancaires.

Traitez vos renseignements personnels comme vous traitez votre argent : gardez-les à l'abri des regards indiscrets.

#### Question d'argent

N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un que vous ne connaissez pas et en qui vous n'avez pas confiance.

Vous ne devez jamais envoyer d'argent ou payer des frais pour réclamer un prix ou un gain de loterie.

#### L'approche en personne

Si quelqu'un se présente à votre porte, exigez des pièces d'identité. Vous n'avez pas à laisser entrer qui que ce soit dans votre domicile et cette personne doit partir si vous le lui demandez.

Avant de payer quoi que ce soit, si le produit que vend un démarcheur vous intéresse, prenez le temps de vous informer sur l'entreprise qu'il représente et sur son offre.

#### Au téléphone

Si vous recevez un appel d'une personne que vous ne connaissez pas, demandez toujours le nom de cette personne et de l'entreprise qu'elle représente. Vérifiez cette information en appelant vous-même l'entreprise.

Ne donnez pas vos renseignements personnels et vos détails bancaires au téléphone, sauf si c'est vous qui téléphonez et que le numéro provient d'une source sûre.

#### Offres par courriel

Ne répondez jamais à un pourriel, même pour vous désabonner. Souvent, ces réponses permettent aux fraudeurs de « vérifier » votre adresse. La meilleure façon de procéder consiste à supprimer les courriels douteux sans les ouvrir.

# Vie municipale

Les banques et institutions financières légitimes ne vous demanderont jamais vos données bancaires dans un courriel, ou encore de cliquer sur un lien pour accéder à votre compte.

Ne composez jamais un numéro de téléphone qui provient d'un pourriel et ne faites pas confiance aux coordonnées qu'il contient.

## Sur internet

- **Installez un logiciel** qui protège votre ordinateur des virus et d'autres programmes indésirables, et assurez-vous qu'il est à jour. Si vous avez des questions, consultez un professionnel.
- Si vous **souhaitez accéder à un site Web, utilisez un signet qui vous dirigera vers le site ou inscrivez l'adresse du site dans la fenêtre du navigateur**. Ne suivez jamais un lien fourni dans un courriel.
- **Vérifiez attentivement les adresses de sites Web**. Les fraudeurs créent souvent de faux sites Web dont l'adresse est similaire à celle de véritables sites.
- **Méfiez-vous des sites qui vous proposent un téléchargement gratuit** (musique, contenu réservé aux adultes, jeux et films). En téléchargeant ces contenus, vous pourriez également installer des logiciels malicieux à votre insu.
- **Évitez de cliquer sur les publicités** qui apparaissent à votre écran. Vous pourriez installer des logiciels malveillants sur votre ordinateur.
- **N'entrez jamais vos renseignements personnels**, vos données bancaires ou relatives à votre carte de crédit **sur un site Web** dont vous doutez de la légitimité.
- **N'envoyez jamais vos renseignements personnels**, vos données bancaires ou relatives à votre carte de crédit **par courriel**.
- **Évitez d'utiliser des ordinateurs publics** (dans les bibliothèques ou dans les cafés Internet) **afin de faire des achats en ligne ou des transactions bancaires**.
- Lorsque vous utilisez des ordinateurs publics, **effacez l'historique et la mémoire cache et l'ordinateur lorsque vous avez terminé**.
- **Choisissez des mots de passe qui sont difficiles à deviner**, qui comprennent par exemple des lettres et des chiffres. Vous **devriez également les changer régulièrement**.

Pour plus d'information sur la fraude, les citoyens sont invités à consulter le Centre antifraude du Canada, au: <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>

## L'agenda de Valcourt

<b>20 mars</b>	Rencontre amicale - Centre d'Action bénévole Conférence - École l'Odyssee
<b>21 mars</b>	Inscriptions Baseball mineur et Soccer mineur
<b>Jusqu'au 22 mars</b>	Inscription Tournoi de hockey La classique SLAPSHOT
<b>25 mars 14h</b>	Spectacle - Patinage artistique - Gratuit
<b>27 mars</b>	Rencontre amicale - Centre d'Action bénévole Assemblée générale - Maison des jeunes
<b>3 avril 19 h</b>	<b>Séance ordinaire du Conseil municipal</b>
<b>4 avril 16h30</b>	<b>V2030 Grand Rendez-vous</b>
<b>Jusqu'au 5 avril</b>	Apportez vos piles à l'École l'Odyssee
<b>Jusqu'au 20 avril</b>	Candidature - CCU
<b>6 avril</b>	Dernier jour pour postuler - offre d'emploi Camp de jour et piscine
<b>25 avril</b>	Inscriptions hockey mineur et patinage artistique

**Pharmacie  
Nathalie Roy**  
APRÈS LA  
  
**HEURES D'OUVERTURE :**  
Lundi au mercredi : 9 h 00 à 18 h  
Jeudi et vendredi : 9 h à 21 h  
Samedi : 9 h à 16 h

**825-A, rue Saint-Joseph  
Valcourt (Québec) JOE 2L0**  
Téléphone : (450) 532-6000  
Télécopieur : (450) 532-6040  
pharmroy@cooptel.qc.ca  
**Nathalie Roy, pharmacienne**

**PIERRE BRETON**  
DÉPUTÉ DE SHEFFORD  
**450 378.3221**  
Pierre.Breton@parl.gc.ca  
sans frais 1.866.929.0939  
Liberal.ca

# Vie communautaire

## Services récréatifs et communautaires

Le conseil municipal offre les activités du «Patinage libre et Hockey libre» GRATUITEMENT.

### Horaire

PATINAGE LIBRE	
Mardi et jeudi	13h30 à 15h30
Samedi	15h30 à 17h00
HOCKEY LIBRE	
Lundi, mercredi et vendredi	13h30 à 15h30
Samedi	17h00 à 19h00

À noter que des changements peuvent être apportés à l'horaire **SANS PRÉAVIS**, visitez notre site internet dans l'onglet «CITOYENS» à la page d'accueil, ensuite dans l'onglet «SPORTS ET LOISIRS», rendez-vous au titre «ARÉNA» et cliquez «EN SAVOIR PLUS» ou téléphonez au 450.532.3743 pour vérification.

Pour les séances de hockey libre, les équipements protecteurs suivants sont requis : casque protecteur, visière et cache-cou.

La Ville de Valcourt se dégage de toute responsabilité en lien avec la pratique de ces sports.

### Location de glace

Les Services récréatifs et communautaires mettent à votre disposition la patinoire pour pratiquer avec vos amis, votre sport préféré.



Coût : 158.50 \$/h + taxes

### Location de gymnases

Les Services récréatifs et communautaires gèrent pour vous ces équipements, en dehors des heures de classe. Vous pouvez y pratiquer librement le volley-ball, le badminton et le hockey cussom. Le port d'espadrilles à semelles blanches est obligatoire.

Coût : 35 \$ / h + taxes

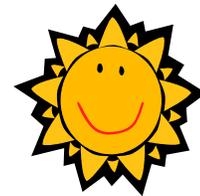
## Offre d'emploi

### Animateur – Camp de jour

La Ville de Valcourt offre aux étudiants de 16 et plus, l'occasion d'être animateur au Camp de jour de Valcourt, durant la période estivale 2018.

Les tâches de l'animateur sont notamment d'encadrer les jeunes de 6 à 12 ans, par des activités sportives et créatives, du lundi au vendredi, et ce, pendant une période approximative de 8 semaines.

**Note :** Avoir réussi le cours d'animation et de premiers soins est un atout pour ce poste. Cependant, la Ville de Valcourt pourra défrayer le coût d'inscription pour les candidats retenus qui ne possèdent pas le cours d'animation et le cours de premiers soins. **(Coût d'inscription seulement).**



### Moniteur sauveteur à la piscine de Valcourt

La Ville de Valcourt est à la recherche de candidats (étudiants) pour le poste de moniteur-sauveteur à la piscine. Ce poste est d'une durée approximative de 8 semaines, répartie sur un horaire de 7 jours.

La Ville de Valcourt possède une politique de remboursement des frais de cours.

#### Préalables :

- Avoir réussi le cours de natation Junior 10 et le cours d'assistant moniteur;
- Ce cours est la première étape à franchir pour obtenir un certificat de moniteur de sécurité aquatique de la Croix-Rouge.

Veillez noter que pour ces postes offerts le masculin inclut le féminin. Tous les curriculum vitae pour ces offres d'emploi devront être retournés à l'Aréna, **avant le vendredi 6 avril 2018**, au bureau des **Services récréatifs et communautaires** à l'adresse suivante: 1111, Boulevard des Cyprès, Valcourt, Québec, J0E 2L0 ou par courriel : [johanne.tetreault@valcourt.ca](mailto:johanne.tetreault@valcourt.ca)



### Inscriptions aux activités sportives et camp de jour

- En ligne en tout temps à compter du 21 mars;
- Sur place (Aréna)

**Les services récréatifs et communautaires (Aréna) resteront ouverts en soirée de 13 h 30 à 19 h les dates suivantes:**

- Mercredi le **21 mars: soccer et balle molle (seulement);**
- Mercredi le **25 avril: hockey mineur et patinage artistique;**
- Mercredi le **2 mai: Camp de jour et service de garde.**

## Reçu d'impôt - Modification Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants à compter du 01 janvier 2017.

Veuillez prendre note que les Services Récréatifs et Communautaires de la Ville de Valcourt ne produira que le reçu d'impôt provincial pour les activités physiques payées durant l'année 2017 et les suivantes (ligne 462). En effet, le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants pour les frais payés à compter du 01 janvier 2017 pour l'inscription ou l'adhésion de votre enfant à une activité physique **ne sont plus admissibles au fédéral.**

Ce crédit d'impôt ainsi que le crédit supplémentaire pour enfants handicapés (ligne 458 et 459) ont été éliminés par le gouvernement fédéral.

## Location de salles

Vous cherchez un endroit pour vos rencontres sociales ou pour toutes autres occasions de rassemblement, nous vous suggérons:

- Ciboulot
- Centre Communautaire
- La Libellule

Pour location de salles, gymnases et glace :

Information et réservation, contactez  
Johanne Tétreault 450.532.3743

## Amoureux des livres recherchés

Un projet de lecture inspirant dans le Val-Saint-François: des bénévoles-lecteurs aînés sont recherchés!

Le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François recherche des amoureux des livres de 50 ans et plus pour devenir des bénévoles-lecteurs dans le cadre de leur projet **Lire et faire lire!**



Dans le **but de transmettre le plaisir de la lecture aux enfants**, des bénévoles-lecteurs aînés iront une fois par semaine pendant sept à huit semaines lire une histoire à un petit groupe d'enfants. L'activité peut avoir lieu dans les écoles ou dans un service de garde en milieu familial. Les enfants pourront profiter de ce moment pour développer leur imaginaire, leur vocabulaire, leur estime de soi et favoriser leur réussite scolaire. Quant aux aînés, ils pourront, entre autres, partager leur amour des livres et leurs expériences de vie. Surtout, avec ces rencontres régulières entre enfants et aînés naîtront des liens significatifs dans nos communautés, des liens intergénérationnels essentiels, utiles, qu'on souhaiterait plus présents dans le quotidien occupé des citoyens et familles actuelles.

Pour des informations concrètes et visuelles, vous pouvez consulter le site web de l'association: <http://www.lireetfairelire.qc.ca/>

Les projets peuvent avoir lieu dans les 18 municipalités du Val-Saint-François. Une formation préparatoire gratuite pour les bénévoles sera offerte aux lecteurs à la mi-mars et au début octobre 2018. En partenariat avec la concertation ValFamille, le Comité ÉLÉ invite tous les intéressé-es à communiquer avec:

**Michèle Laberge, coordonnatrice du Comité ÉLÉ au 819 644.0133 ou par courriel à [cdc.vsf@gmail.com](mailto:cdc.vsf@gmail.com)**



## La rencontre amicale

20 et 27 mars

Un temps de qualité chaque mardi de 13 h 30 à 15 h 30

Un service offert aux personnes de 60 ans et plus

Inscription obligatoire 450.532.2255 Coût 2.5

### 20 mars:

Dîner à la cabane à sucre

### 27 mars:

Atelier théâtral

Marie Courtemanche



Colette Fontaine, coordonnatrice du maintien à domicile

Site Web: [cabver.org](http://cabver.org)

[colettecabver@cooptel.qc.ca](mailto:colettecabver@cooptel.qc.ca)

# MINI-TRIO

## Cooptel

Trio avantageux  
**15 mbs**

- Inclus un décodeur HD à 0\$ pendant 24 mois
- Location d'un modem fibre ou VDSL pour 24 mois
- Plus d'une centaine de canaux offerts

PRIX PROMO\*  
**52,95\$**  
par mois  
pour 12 mois

**Cooptel** ➤ Explorer  
l'inattendu

1 888 532-COOP [cooptel.ca](http://cooptel.ca)

\*Certaines restrictions s'appliquent.  
Là où la technologie le permet. Offre valide  
jusqu'au 30 avril 2018.

## Assemblée générale annuelle

Vous êtes cordialement invité à **Assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes L'Initiative** qui se tiendra mardi 27 mars prochain à 19 h 00 aux locaux de l'organisme situés au 1019, rue St-Joseph.



### À l'ordre du jour :

- Présentation du rapport annuel de nos activités;
- Présentation des états financiers;
- Élections du nouveau conseil d'administration;
- Élections du comité de jeunes.

**Bienvenue à tous!**

## Conférence : Faut-il manger BIO

André Comeau, PH.D Phytogénéticien

### Qui peut- on croire?



À qui faire confiance quand les "experts" se contredisent?

Car même les journalistes font confiance à certaines personnes et pas à d'autres. Mais les journalistes ne sont pas des scientifiques.

**Dimanche, 15 avril 2018, 13h30**

Centre communautaire de Racine

136, route 222, Racine

Entrée libre, contribution volontaire

Organisée par l'Aféas

## Vie scolaire



Le **projet Carboneutre** est à la recherche de vos piles usagées. Nous participons au **concours Appel à Recycler**. Nous voulons amasser la plus grande quantité de piles possible. Nous avons plus de 800 kg de piles pour le concours et nous visons la tonne. **Aidez nous à atteindre notre objectif!**

Vous pouvez nous laisser toutes piles sèches qui ne dépassent pas une masse de 5 kilos. Donc vous ne pouvez pas déposer de batterie de voiture. Les piles seront classées par les élèves et envoyées au centre de recyclage pour s'assurer qu'elle ne sont plus nocives.

On estime que nous consommons environ **5 000 tonnes de piles au Québec par année**. Le pourcentage des piles qui sont recyclées oscille entre 25% et 30%. Les autres piles se retrouvent donc dans des sites d'enfouissement qui vont libérer leur métaux lourds, et empoisonner nos sources d'eau et affecter notre qualité de vie. Je vois souvent mes élèves qui travaillent et qui concrétisent leurs engagement à améliorer notre environnement.

**Le recyclage des piles est un projet qui a un impact direct et tangible pour les élèves. Ils sont pro-actifs et impliqués.**

Je suis fier de voir cette jeunesse québécoise qui se relève les manches et travaille pour un changement concret.

**Point de dépôt: école secondaire l'Odyssee. Le concours se termine le 5 avril 2018.**

**Objectif : Une tonne!**

Nicolas Busque, Enseignant  
Responsable du projet Carboneutre

## Bibliothèque - Centre culturel - Musée

### Activités

Réservation: 450.532.2250

### Découvrez le papier en deux temps dans l'Expo papier | Légèreté et Densité

**L'Expo Papier | Légèreté** de Vanessa Alarie et **Densité** de Nathalie Sanche est en cours au Centre culturel Yvonne L. Bombardier jusqu'au 22 avril. **Profitez de votre visite de l'exposition pour participer au jeu Recherche et trouve!** Nous avons croqué sur le vif des détails des œuvres exposées. **Saurez-vous les dénicher?** À la fin de l'exposition, un chèque-cadeau d'une valeur de 50 \$ sera tiré parmi les participants!



À la fin de l'exposition, un chèque-cadeau d'une valeur de 50 \$ sera tiré parmi les participants!

### Atelier créatif pour adultes | Samedi 17 mars à 13 h

Animé par l'artiste Nathalie Sanche, participez à ce deuxième atelier créatif qui a pour objectif de stimuler votre créativité, votre énergie et votre imagination par des combinaisons de techniques comme le collage, le gribouillis, l'écriture spontanée et le travail du papier en trois dimensions. Aucune habileté particulière n'est nécessaire. Chaque atelier est unique et différent. Il est donc possible de participer à chacun de façon indépendante.

**Réservation requise | Activité gratuite**

### Conférence Sans Gluten | Mercredi 14 mars à 19 h

Caroline Roy a toujours boulangé elle-même son pain quotidien. En 2006, elle décide d'entreprendre une diète sans gluten et sans caséine pour aider à l'état de santé de son fils alors âgé de 2 ans et demi, qui présentait plusieurs symptômes s'apparentant à l'autisme. Deux ans et demi plus tard, après des centaines d'essais/erreurs, elle gagne son pari de réussir un pain qui correspond à ce nouveau régime. Dans cette conférence, elle vous présentera son parcours et ses résultats.

**Réservation requise | Membre : 5 \$ - Grand public : 10 \$**

### Spectacle théâtral Mon oncle bébé | Vendredi 30 mars à 20 h

À la frontière du conte et du théâtre, cette histoire est la rencontre entre deux êtres bien différents, une fille et un vieillard, une relation qui se développera en improbable amitié. Chocs de culture, d'éducation... Artiste multidisciplinaire du Val-Saint-François, Isabelle Gosselin œuvre depuis plusieurs années dans le milieu du théâtre, de la musique et de la littérature.

**Réservation requise | Membre : 5 \$ - Grand public : 10 \$**

## Activité jeunesse

### L'heure du conte en pyjama

**Vendredi 9 mars à 18 h 30**

L'heure du conte en pyjama avec le livre **Les Rhinos ne mangent pas de crêpes**

### L'heure du conte en anglais

**Vendredi 6 avril à 18 h 30**

L'heure du conte en anglais mettant en vedette les livres **From Head To Toe** d'Eric Carle et **Squarey Squirrel** de Mélanie Watt.

### Histoire et culture autochtone aux Jeunes curieux

**Vendredi 23 mars à 18 h 30**

Il y en a tellement à apprendre sur les Premières Nations... mais ici ce qui nous intéresse, c'est leurs **coutumes, traditions et danses**, au rythme de la musique! **Les enfants de 8 à 12 ans sont invités à participer à des activités ludiques et enrichissantes** sur ce sujet.

**Réservation requise | Activité gratuite**



### Vitrine sur ma communauté saine et active

Le **samedi 24 mars**, participez à la foire Vitrine sur ma communauté saine et active de **10 h 30 à 15 h dans le hall du Musée**. Sous forme de kiosques et de démonstrations, venez découvrir des intervenants de la région qui vous présenteront leurs activités concernant les domaines de la santé, des loisirs et des sports. Participez entre autres à une **séance de yoga et des dégustations!** De plus, l'événement est entièrement gratuit.

## L'exposition temporaire Crayon et pixel: dessiner pour fabriquer



Dernière chance de voir l'exposition  
*Crayon et pixel : dessiner pour fabriquer*

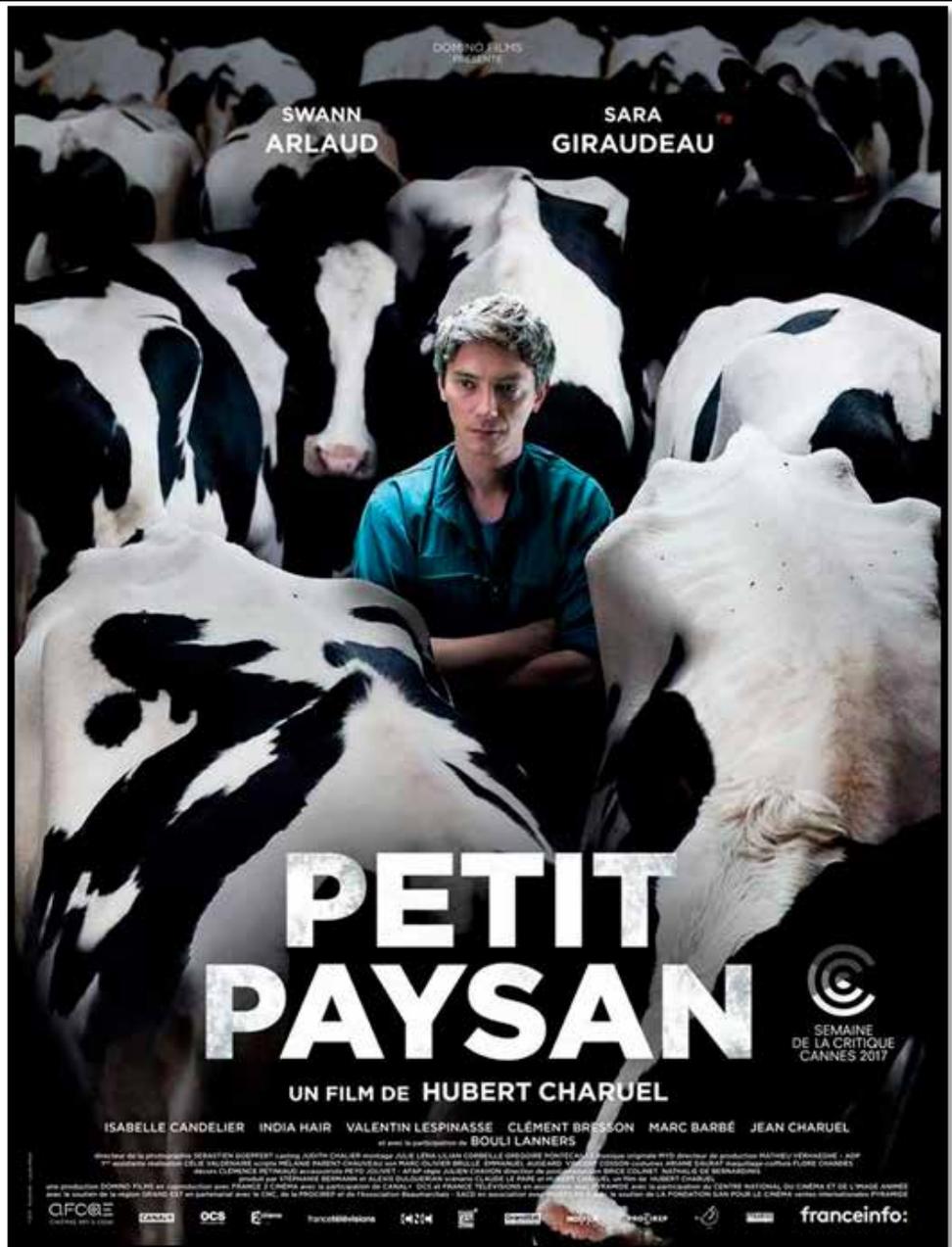
L'exposition temporaire **Crayon et pixel – Dessiner pour fabriquer** tire déjà à sa fin. Vous avez **jusqu'au 9 avril** pour venir découvrir une étape primordiale à la conception d'un produit : **le dessin technique**.

À travers le tracé au crayon, la modélisation informatique ou encore la réalité virtuelle, découvrez comment la technique change et se perfectionne. Mettez-vous dans la peau d'un dessinateur, tentez de reproduire les traits sur une table à dessin ou à l'aide d'un logiciel et découvrez comment la vision humaine perçoit la troisième dimension. Vous serez surpris par les documents rares, les maquettes et les véhicules uniques (motoneiges, trains, avions) d'hier à aujourd'hui, véritables témoins de l'évolution des techniques de représentation.

**Cette sélection importante de dessins techniques permet de découvrir comment le dessin et les outils de travail évoluent et communiquent l'information, menant à la production d'un véhicule dans les industries Bombardier et BRP.**

Pour en savoir plus :  
[www.museebombardier.com](http://www.museebombardier.com)

## CINÉ-CLUB DE VALCOURT Jeudi, 29 mars - 19h



Centre communautaire: 820, Saint-Joseph, Valcourt

Info : [culturevalcourt.com](http://culturevalcourt.com)

Tarifs :

Adultes : 8 \$ - 16 ans et moins : 5 \$

Carte-fidélité disponible

## École la Chanterelle



### L'école la Chanterelle à la télévision - 13 juin à 7h00

Nous avons reçu la confirmation que l'émission de télévision **Note Rythme** à laquelle les élèves de l'école la Chanterelle ont participé sera diffusée le **mercredi 13 juin à 7 heures** et en reprise avec l'intégration des autres écoles de la semaine le 15 juin à 7 heures. L'émission Note Rythme est diffusée tous les jours de la semaine sur les ondes de la télé de Radio-Canada à 7 heures.

### À la découverte du cirque

Depuis le retour des fêtes, les élèves de la maternelle vivent un projet bien spécial intitulé : « **À la découverte du cirque** ». Le **travail physique** joue un rôle clé dans ce projet, mais une grande place est aussi faite au **développement des aspects créatif et artistique** du cirque. En cela, chacun des ateliers est une occasion privilégiée de développement et d'évolution, tant sur le plan personnel que collectif. **Madame Sarah Touchette et monsieur Alexandre Tessier** des **Productions Artista** guident nos jeunes artistes dans leurs apprentissages avec beaucoup de doigté et avec la patience qu'on leur reconnaît. À noter qu'une version adaptée de ce même projet sera réalisée au mois de mars pour tous les élèves du premier cycle.

## Donner au suivant



Le mardi 20 février 2018, les élèves de l'école la Chanterelle étaient

conviés à une **rencontre de valorisation** des comportements pacifiques. Plusieurs élèves se sont distingués par leurs comportements bienveillants et respectueux. **Des médailles à l'effigie de la colombe et des certificats ont été remis.** Ce rassemblement s'inscrivait dans le **cadre du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.** Ce fut l'occasion d'aborder avec les élèves la possibilité de devenir des multiplicateurs de gestes et de paroles pacifiques. Pour ce faire, de façon imagée, madame Marie-Ève Lessard, psychoéducatrice à l'école, a utilisé la comparaison du tournesol : à partir d'une seule graine, cette fleur est capable de produire des dizaines de graines.

## Un carnaval réussi

Le jeudi 15 février, petits et grands de l'école la Chanterelle ont profité d'une confortable journée hivernale afin de vivre des activités de plein air dans le cadre du carnaval annuel de l'école. Parmi les activités appréciées des élèves, mentionnons la création d'une structure de glace, les tirs de balles de neige, le hockey et le jeu gonflable. Un succulent chocolat chaud préparé avec amour par notre cuisinier Mario Champagne a réchauffé le cœur des petits comme des grands. Cette journée de carnaval a été préparée avec soin par le personnel de l'école habilement guidée par notre éducateur physique Danny Sanders.

## Conférence pour les parents

Le **mardi 20 mars**, une conférence totalement gratuite sera offerte pour les parents des écoles primaires de la grande région de Valcourt. La conférence intitulée « **Pas de chicane dans ma cabane** » sera animée par madame Valérie Courtemanche à l'école l'Odyssee. **Seulement les personnes inscrites seront acceptées à l'entrée.** Pour s'inscrire et pour avoir de plus amples informations, il suffit de se rendre sur le site Internet de madame Courtemanche : <http://avectoi.ca/conference/>

## Des travaux de rénovation

Depuis quelques semaines, des travaux de rénovation sont réalisés à l'école la Chanterelle : **remplacement des tapis** par de nouveaux revêtements, **rajeunissement de l'agora** ainsi que des **travaux de peinture** dans le corridor et dans l'aile administrative sont au menu. Des travaux de rénovation ont aussi été réalisés au **laboratoire informatique** afin de le rendre plus fonctionnel et efficace.



## Calendrier scolaire 2018-2019

Il est possible de **télécharger le calendrier scolaire 2018-2019** en vous rendant sur le site de la Commission scolaire : <https://www.csdessommets.qc.ca/calendriers-scolaires/>.

Yvan Demers, directeur  
École primaire de la Chanterelle

Cette communication est conforme aux rectifications de l'orthographe : <http://www.nouvelleorthographe.info/>



### Le sport interscolaire de l'Odysée en bref !

#### Quelques équipes ont terminé leur saison au cours du mois de février.

En **volley-ball**, nos **benjamines** ont terminé la saison sur une bonne note en remportant la médaille de bronze dans la catégorie D3B lors de la finale régionale qui regroupait les 4 premières équipes au classement sur 6. Après une demi-finale chaudement disputée contre Coaticook remportée par ces dernières, nos représentantes ont remporté le match suivant en 3 manches contre le Triolet de Sherbrooke.



Volley-ball benjamin féminin  
2017-2018

En **cadet féminin**, deux équipes représentent l'Odysée, soit le spyder 1 (en noir) et le spyder 2 (en jaune). Les noires ont réussi à se qualifier pour la finale régionale regroupant les 8 premières équipes sur 22 en terminant au 3<sup>ème</sup> rang.



Volley-ball cadet féminin  
2017-2018

Crédit photos: Studio Vicky

Dans une compétition au calibre relevé, les filles ont tout donné, mais n'ont pu se qualifier pour les demi-finales. Elles ont tout de même joué un très fort match, forçant la tenue de points supplémentaires face aux meneuses au classement (invaincues en saison régulière) le collège Mont-Notre-Dame. Ces dernières ont d'ailleurs remporté la bannière au terme de la compétition.

En **basket**, les **benjamines** ont connu une très bonne saison en se qualifiant pour un match quart de finale qu'elles ont perdu face à la Ruche qui avait terminé 3 positions plus hautes que vos représentantes. Ce fut une très bonne saison tout de même dans l'ensemble avec une 6<sup>ème</sup> position sur 15 équipes.



Basket benjamin féminin

**Nos cadets**, qui évoluent avec la moitié de ses joueurs de catégorie inférieure (atome et benjamin) ont réussi quand



Basket cadet masculin  
2017-2018

même à donner une bonne opposition à des équipes plus expérimentées. Ils ont terminé la saison sur une bonne note avec des parties plus serrées lors des dernières parties.

En **badminton**, il reste un tournoi régulier à disputer en mars. Quelques-uns de nos représentants sont en bonne posture pour se tailler une place à la finale régionale.

### Grand défi Pierre Lavoie: La course du secondaire

**Il y a encore 50 aspirants s'entraînent sur l'heure du dîner à raison de deux entraînements par semaine pour se tailler une place parmi les 40 coureurs et coureuses.** Les sélections se feront selon l'assiduité et la rigueur et non selon les performances athlétiques au début du mois d'avril.



Crédit photo : Stéphane Bernier

**Merci à nos partenaires**, la députée Karine Vallières, Construction Fréjura, Écopak, Verbom, l'Association des pompiers de Valcourt, les municipalités de Valcourt, Bonsecours, Lawrenceville, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Canton de Valcourt et le dépanneur Beausoir (M.Foisy), IGA Quimette fille et fils.

[stephane.bernier@csdessommets.qc.ca](mailto:stephane.bernier@csdessommets.qc.ca)

Stéphane Bernier,

Éducateur physique responsable des sports

# TOURNOI DE HOCKEY

LA CLASSIQUE SLAPSHOT

5 - 6- 7- 8 AVRIL

Inscription jusqu'au 22 mars

[classiqueslapshot@gmail.com](mailto:classiqueslapshot@gmail.com)

 La Classique SlapShot de Valcourt

## 2030

INVITATION GRAND  
RENDEZ-VOUS

2030

IL Y A DU NOUVEAU DANS  
LE GRAND VALCOURT

SOYEZ DES NÔTRES POUR EN SAVOIR PLUS!

Mercredi 4 avril 2018 ▶ 16h30 à 19h30

MUSÉE DE L'INGÉNIOSITÉ J.-A. BOMBARDIER

▶ INSCRIPTION VIA EVENTBRITE D'ICI LE 2 AVRIL 2018

EN LIGNE : [GRVVALCOURT2030.EVENTBRITE.CA](http://GRVVALCOURT2030.EVENTBRITE.CA)

TÉLÉPHONE : 450 532-2030